

## DSIPOSITIF

### Préparation au concours

# Gardien/Gardiennne-Brigadier/Brigadière de police municipale

Pour l'accès à cette préparation, un **test d'orientation** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) vers un tremplin mixte (formation de remise à niveau, avec des temps en présentiel et en distanciel) avant de suivre la préparation. Ce tremplin consiste en **un ou deux tremplin(s) de français « Fondamentaux de la langue écrite et orale »** (orthographe, vocabulaire, conjugaison et grammaire ; compréhension et expression écrite et orale) de **5 à 10 jours**.  
Ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format en présentiel. Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

	Interne	Externe
Epreuves d'admissibilité	<p><b>Rédaction d'un rapport à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public</b>  <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc - Séances de correction</i>  <b>24 h / 4 jours</b></p>	<p><b>Rédaction d'un rapport à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public</b>  <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc - Séances de correction</i>  <b>24 h / 4 jours</b></p> <p><b>Réponse à partir d'un texte, à des questions sur la compréhension de ce texte et explication de ce texte</b>  <i>Expression écrite : compréhension et explication de texte – 3 devoirs – 1 concours blanc - Séances de correction</i>  <b>22 h / 4 jours</b></p>
Apport de connaissances	<p><b>Culture territoriale</b> 12 h / 2 jours</p> <p><b>Connaissances liées au cadre d'emplois</b> 12 h / 2 jours</p> <p><b>Santé et sécurité au travail</b> 12 h / 2 jours</p>	<p><b>Culture territoriale</b> 12 h / 2 jours</p> <p><b>Connaissances liées au cadre d'emplois</b> 12 h / 2 jours</p> <p><b>Santé et sécurité au travail</b> 12 h / 2 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p><b>Entretien avec le jury</b>  <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i>  <b>12 h / 2 jours</b></p>	<p><b>Entretien avec le jury</b>  <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i>  <b>12 h / 2 jours</b></p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

**Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**